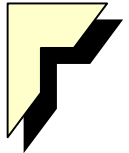




BULLETIN D'ADHESION

S a i s o n 2 0 1 1 / 2 0 1 2



NOM, Prénom :
 Date de naissance : Tél fixe:.....
 Adresse : Tél mobile.....
 Ville : Code postal:.....
 E-mail :

ACTIVITES PRATIQUEES REGULIEREMENT: (entourez vos choix)

Ski de fond Ski de piste Ski de randonnée Rando pédestre Raquettes
 Alpinisme Escalade Volley VTT/cyclo Via Ferrate Canyonning

Personne à prévenir en cas d'incident (à remplir obligatoirement) :

Nom : Prénom : Tel. 1 : Tel. 2 :

COTISATIONS

La licence est obligatoire pour toute activité pratiquée dans le cadre du Club. Les prix des licences FSGT ou FFME comprennent la cotisation à la fédération et la cotisation du club GAN.

<<<<<< Licences FSGT annuelles : valides du 01/09/2011 au 31/08/2012 >>>>>>

L'assurance est facultative si, par ailleurs, l'adhérent a souscrit un contrat spécifique Montagne ou Omnisport. Dans ce cas, le GAN est déchargé de sa responsabilité.

- Adultes (nés en 90 et avant)	43.00 €
- Jeunes (nés entre 91 et 94)	37.50 €
- Enfants (nés en 95 et après)	29.00 €
- Assurance "MDS", prix par personne	2,80 €
- Pour les familles : A partir du 2eme enfant : réduction de 10€	

<<<<<< Licences FFME annuelles : valides du 01/09/2011 au 31/08/2012 >>>>>>

L'assurance de base, obligatoire, est comprise dans les tarifs ci-dessous.

Adultes (nés en 90 et avant)	62.33 €
Jeunes (Moins de 18 ans)	50.83 €
Option en supplément assurance SKI	5.00 €
Option en supplément revue de la FFME	8.00 €

<<<<<< Licences FSGT autres (Assurance incluse) >>>>>>

- Saisonnière (4 mois de validité)	24.00 €
- Carte initiative populaire (validité 1 à 3 jours)	3.00 €

CHEQUE à l'ordre de Grenoble Amitié Nature TOTAL en €

Possibilité d'une adhésion simple au GAN : 14.33 €. Voir conditions à la permanence.

Je déclare avoir été dûment informé par le GAN des garanties complémentaires mises en place pour le compte des adhérents et figurant sur le dépliant d'information assurances, dont j'ai pris connaissance.

Date : Signature :

Renouvellement Création Fait par :

Attention : pour une première inscription au Club, le certificat médical de non contre-indication aux activités de plein air est obligatoire.

Pour le volley-ball : fournir obligatoirement les 4 pièces suivantes : le bulletin d'adhésion, le chèque, une Photo (3cm x 2cm maxi) et un certificat médical de « non contre-indication » à la pratique du volley-ball.